

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 70 (1929), p. 329-333

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1929__70_329_0

© Société de statistique de Paris, 1929, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1929

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1929

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CLÉMENT COLSON, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1929.
NÉCROLOGIE.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES À ÉLIRE AU CONSEIL.
COMMUNICATION DE M. ANDRÉ RISLER « LES STATISTIQUES DU PÉTROLE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. COLSON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Clément COLSON, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1929.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 1929, inséré dans le Journal de novembre.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de notre ancien Président M. Fernand FAURE, sénateur de la Gironde, professeur honoraire de Statistique à la Faculté de Droit de Paris.

M. Fernand FAURE fut élu en 1892, membre de la Société, président en 1899; il est resté durant de longues années très assidu à nos séances, car il s'est toujours très vivement intéressé à nos travaux.

Comme directeur général de l'Enregistrement, son influence a été grande, et on doit rappeler les belles statistiques de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre qui ont été établies sous sa haute direction.

Sa disparition est une perte très sensible pour notre Société dont beaucoup de membres ont pu apprécier l'aménité de notre regretté collègue.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. ANDRÉ, CAVAINAC, CHARPY, CHÉREAU, CORNE, GUILLAUME, MAQUENNE et PERNOT, sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. GUILLEMEAU, inspecteur à la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., chargé de l'organisation des machines à statistique, 20, boulevard Diderot (XII^e), présenté par MM. Barriol et A. Bernard.

M. HUET, directeur de « La Mutuelle générale Française », compagnie d'assurances sur la vie, 7 et 9, rue Tronchet (VIII^e), présenté par MM. G.-M. Hamon, Fouilleul et Barriol.

M. Adolphe OSMONT, docteur en droit, directeur général du « Conservateur » compagnie d'assurances, 41, rue de La Boétie (VIII^e), présenté par MM. Barriol, G.-M. Hamon et Maurel.

M. Joseph RABINOVITCH, courtier de banques, 11, rue Anatole-de-la-Forge (XVII^e), présenté par MM. Barriol et Martin.

M. YANG KUN, docteur ès lettres, licencié ès sciences, secrétaire général de la Société chinoise des Sciences sociales, chez M. Perrin, 9, rue Paul Bert à Arcueil (Seine), présenté par MM. March et Simiand.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, dont il donne l'énumération; il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

FRANCE : *Statistique médicale de l'Armée métropolitaine (intérieur et Algérie—Tunisie, armées du Rhin, du Maroc, du Levant, pendant l'année 1927)*, publié par le ministère de la Guerre.

M. le Secrétaire général présente l'*Annuaire statistique de 1928*, publié par la Statistique générale de la France. Il tient à féliciter sincèrement M. Michel HUBER et ses collaborateurs pour le travail considérable qu'ils ont fourni dès qu'ils en ont eu la possibilité par l'allocation de crédits un peu plus importants.

M. le Secrétaire général signale également que depuis juillet 1929, le *Bulletin mensuel* publié par la Statistique générale de la France, contient un plus grand nombre de feuillets. C'est encore un nouveau gros effort dont il faut remercier M. Michel HUBER, et il est vivement souhaitable que le monde des affaires auquel ce bulletin fournit des renseignements des plus utiles, l'apprecie, l'utilise et souscrive des abonnements nombreux.

M. le Secrétaire général signale que le 63^e Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Alger en avril 1930. Parmi les questions proposées à l'étude, il indique les suivantes qui ayant des rapports avec la statistique pourraient intéresser nos collègues :

Dans plusieurs régions de la France et de l'Afrique du Nord, des étrangers sont venus se fixer en grand nombre. Étudier dans un ou plusieurs départements déterminés les relations de ces immigrants avec la population nationale, en particulier les sentiments que l'arrivée de ces étrangers a provoqués chez cette population et les influences psychologiques et morales qu'exercent ces étrangers sur nos compatriotes ou nos compatriotes sur ces étrangers.

Quelles causes nuisent en France à une plus grande diffusion des chèques? Spécialement, quelles modifications ou additions y aurait-il lieu d'apporter à la loi en vigueur pour favoriser cette diffusion?

Étudier, la crise de l'apprentissage et les remèdes qui peuvent être proposés.

Étudier, dans une localité industrielle, les changements survenus depuis cent ans dans la condition générale des ouvriers ou dans celle d'une famille ouvrière.

Étudier, dans une ville ou dans une commune rurale, le taux des salaires de certaines industries depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à l'époque actuelle.

Étudier, pour une ville déterminée, les causes diverses (géographiques, économiques ou autres) qui expliquent sa formation et son développement.

L'électrification dans les campagnes.

L'exploitation du sol en Algérie avant 1830.

L'habitation indigène en Afrique du Nord.

La propriété en Afrique du Nord (étude par région).

La colonisation privée (étude par région ou famille) et la colonisation officielle en Algérie (étude par région).

La musique indigène en Afrique du Nord, ses sources.

Les personnes désireuses de profiter des facilités de circulation offertes par les Compagnies de Chemins de fer à l'occasion de ce Congrès, devront se mettre en rapport avec le 2^e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, avant le 31 mars 1930.

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration, pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance, du 18 décembre 1929.

Les membres proposés par le Conseil en vue du renouvellement partiel pour 1930 sont les suivants :

Pour la présidence pour 1930 : M. Louis MARIN, ancien ministre, président de la Société de Géographie commerciale, de l'Institut international d'Anthropologie et de la Société d'Ethnographie, en remplacement de M. Clément COLSON, président sortant non rééligible.

Comme vice-président pour 1930-1931-1932 : M. DUGÉ DE BERNONVILLE, statisticien à la Statistique générale de la France, en remplacement numérique de M. MARIN, proposé pour la présidence.

Comme secrétaire général pour 1930-1931-1932 : M. Alfred BARRIOL, actuaire, chef du Service de la Comptabilité générale et des finances de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., membre du Conseil supérieur de Statistique, secrétaire général sortant rééligible.

Comme membres du Conseil pour 1930-1931-1932 :

M. Georges-Henry RISLER, président du Musée social, président de l'Union nationale des Fédérations d'organismes d'Habitations à bon marché, en remplacement de M. DUGÉ DE BERNONVILLE, proposé pour les fonctions de vice-président.

M. Georges CHEVALIER, licencié en sciences mathématiques, membre de l'Institut des Actuaire français, inspecteur au service de la Comptabilité générale et des Finances à la Compagnie P.-L.-M., en remplacement de M. Michel SALETES, membre sortant non rééligible.

COMMUNICATION DE M. ANDRÉ RISLER : LES STATISTIQUES DU PÉTROLE .

M. le Président donne ensuite la parole à M. André RISLER pour le développement de sa communication dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal.

M. le Président remercie M. André RISLER pour sa très intéressante communication qui vient de nous donner des idées précises sur les charges supportées par l'industrie du pétrole en France.

M. CADOUX demande à M. RISLER si, dans les 6 milliards prévus comme immobilisation de l'industrie du pétrole, soit les 3 milliards actuels et les

3 milliards nouveaux nécessaires pour réinstaller les usines de raffinage en France, il a été tenu compte de l'utilisation des anciennes usines de raffinage, usines dont certaines n'ont pas été détruites, ce qui donnerait de ce fait une économie sur le nouveau capital de 3 milliards à investir.

M. RISLER dit qu'entre les raffineries anciennes et les raffineries actuelles, il n'y a plus aucun rapport. L'utilisation des raffineries anciennes est totalement impossible. Les transformations dans le machinisme pour cette industrie ont été trop importantes; la plus récente à signaler est le remplacement de la chaudière ordinaire par la chaudière tubulaire. De plus on estime qu'une raffinerie *payante* doit donner 200.000 tonnes par an. Or, aucune, avant guerre, n'était apte à produire cette quantité.

Une récente visite de M. RISLER aux raffineries américaines lui a laissé l'impression d'immenses chantiers de construction, tellement les modifications apportées y sont importantes.

En Angleterre, une raffinerie installée il y a trois ans par l'Anglo-Persian est actuellement démolie de fond en comble, pour être reconstruite avec un machinisme moderne.

M. le Secrétaire général félicite chaudement M. André RISLER pour sa très brillante communication et lui demande comment il se fait que l'on constate des différences de prix appréciables, pour l'essence tourisme, entre la banlieue ouest et la banlieue est de Paris dans un rayon de 20 à 30 kilomètres.

M. André RISLER explique que les prix sont établis avec l'autorisation de l'Office national des Combustibles liquides d'après un barème dont le prix de base est à Rouen. Intervient ensuite le coût du transport calculé pour les diverses villes. Mais étant données les nombreuses fluctuations de prix d'achat, le détaillant à la pompe établit son prix de vente d'après son achat; si l'achat a été fait à un cours bas, il ne monte pas toujours son prix de vente au moment de la hausse pour attirer la clientèle et il entraîne automatiquement l'alignement de toutes les autres pompes de la région.

Depuis la loi de 1928 et avec l'éclosion de nombreux importateurs nouveaux qu'elle a facilitée, le problème de l'uniformité des prix est devenu de plus en plus difficile.

En effet, par exemple, les localités voisines de Rouen, pour lesquelles le coût du transport serait insignifiant, vendraient l'essence trop cher et permettraient alors une concurrence des plus faciles, puisqu'il n'y a pas monopole.

Le calcul des prix par région est peu pratique également. Comment s'établirait la vente sur les frontières de chaque région?

M. CADOUX indique qu'il est surpris du peu d'efforts que les pétroliers ont faits et du peu d'explications qu'ils ont données pour éclairer le grand public sur ces questions.

M. André RISLER le reconnaît. A son avis, il provient de divergences d'opinions sur ce point à la Chambre syndicale des Pétroles; les uns, représentants des anciennes maisons, préfèrent le silence; les autres, reconnaissent qu'il y aurait avantage à donner la documentation véritable sur l'industrie du pétrole.

M. BERNARD demande si cette industrie du pétrole en France subsistera étant donné le très minime revenu laissé au capital investi.

M. André RISLER estime que oui, en raison des amortissements qui ont été faits sur ce capital investi. Il pose qu'en principe une installation pétrolière ne pourrait se lancer sans un capital de 50 millions.

Si les gros trusts étrangers font produire à leur capital 15 à 20 % c'est qu'ils se rattrapent dans les autres pays. En France, il faut le savoir, l'essence, à l'heure actuelle, coûte 20 francs de moins l'hectolitre qu'en Angleterre, déduction faite des impôts. La raison en est qu'en Angleterre, l'industrie de l'essence prélève un bénéfice normal.

M. le Président revient sur l'importance des impôts qui frappent l'industrie du pétrole.

La plus grande partie du pétrole consommé étant absorbée sous forme d'essence par l'industrie du transport automobile (environ 95 %), M. le Président compare les régimes fiscaux appliqués aux trois principaux modes de transport, Chemins de fer, Navigation et Automobile. On sait quelles difficultés soulève la concurrence nouvelle que l'auto fait au chemin de fer. La justice exige que l'État applique des charges équivalentes à chacune de ces industries; celle qui prendra le trafic sera, dans chaque cas, celle dont le prix de revient permettra d'offrir au public les conditions les plus avantageuses, impôt compris.

L'industrie de l'automobile supporte deux impôts : l'un sur les véhicules, proportionné à leur puissance, l'autre sur l'essence, proportionné au service effectif rendu par le véhicule. Il semble bien que le rendement de ces deux impôts est à peu près de l'ordre de grandeur des frais d'entretien des routes et des chemins vicinaux. Le capital engagé dans la construction de ces voies, à une époque souvent très ancienne, peut être considéré comme amorti. On peut donc admettre que, dans l'ensemble, l'industrie automobile rembourse à l'État ou aux diverses autorités locales les frais d'entretien des voies. Si l'accroissement des charges trouble cet équilibre, il faudra relever les impôts.

Les Chemins de fer paient, en plus des frais d'entretien, l'intérêt et l'amortissement de tout le capital consacré à leur établissement, y compris de gros déficits anciens capitalisés, et paient en outre à l'État des impôts dont le total excède 2 milliards.

Quant à la navigation intérieure, elle ne paie qu'un impôt insignifiant et rien pour l'entretien et la police des voies, ni pour l'intérêt des capitaux récemment dépensés. Elle est donc abusivement favorisée.

L'automobile l'est moins, puisqu'il supporte presque entièrement l'impôt sur le pétrole, outre les taxes qui lui sont propres. Ces deux impôts sont la seule manière de récupérer les charges imposées aux divers budgets par la voirie routière, puisqu'on ne saurait songer à percevoir des péages sur les routes et chemins. On ne peut donc dire que le pétrole est abusivement taxé, puisque les taxes qui le frappent suffisent à peine, jointes aux impôts sur les véhicules, à couvrir les frais d'entretien des routes et chemins, tandis que les transports par fer procurent au Trésor des recettes très supérieures aux charges qu'ils lui imposent.

M. André RISLER est tout acquis à l'idée que les impôts frappant le pétrole en France ne sont pas exagérés: il regrette seulement qu'ils soient méconnus et soient trop souvent passés sous silence dans les discussions touchant l'industrie pétrolière. Il estime même que le régime fiscal français est plus rationnel que le régime anglais, qui grève le véhicule beaucoup plus que l'essence.

M. René PUPIN demande si notre commerce extérieur serait avantagé par une importation de produits bruts, plutôt que de produits raffinés.

M. André RISLER ne le croit pas. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'une réexportation de sous-produits fût organisée. L'avantage de raffiner en France lui paraît plutôt moral qu'économique.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
C.- COLSON.